

Informations complémentaires et précisions concernant le devenir du service postal

Suite aux dernières annonces nous disposons dorénavant de davantage de visibilité sur le devenir d'un service postal au sein de la commune de Quincieux.

Dans un souci de transparence, nous souhaitons rappeler qu'en début d'année le gérant du tabac/presse de Quincieux nous a confirmé sa volonté de cesser son activité de relais postal au 31 mars 2024, face au manque d'accompagnement logistique et financier de la Poste. La Poste, de son côté, ne nous a transmis aucune information préalable.

Au regard de cette situation, l'équipe municipale s'est d'abord rapprochée des commerçants de la commune sans succès, avant d'envisager dans un second temps le transfert des services postaux directement en mairie.

À la suite d'une première phase d'étude et du lancement des premières démarches, le projet devrait arriver à échéance dans 8 mois. Ce délai demeure bien plus long qu'un transfert entre commerces puisqu'il ne s'agit pas d'une création de relais postal, mais de l'établissement d'une agence postale, ce qui nous est rendu obligatoire en vertu de notre statut de collectivité territoriale. Les démarches engendrées sont donc plus lourdes, les délais plus importants.

Néanmoins, après échanges avec le gérant du tabac/presse, ce dernier nous a généreusement proposé de poursuivre son activité de relais postal jusqu'au 31 juillet, soit le maximum qui lui est autorisé par la Poste.

Nous tenons ainsi à le remercier chaleureusement pour cette proposition et nous nous félicitons de cette démarche collective afin de faire perdurer des services essentiels pour nos administrés.

Par ailleurs, veuillez noter que le buraliste complète son offre au service des quincerots avec la possibilité d'effectuer sur place des photos d'identité dès aujourd'hui, et prochainement avec la possibilité de réaliser des doubles de clefs.